

PROVISOIRE

E/2007/SR.40
24 mars 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2007
Débat général

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 40ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 23 juillet 2007 à 15 heures

Président : M. MÉMORÈS (Haïti) (Vice-Président)

SOMMAIRE

Questions relatives à l'économie et à l'environnement

- a) Développement durable
- d) Établissements humains
- e) Environnement
- i) Forum des nations unies sur les forets
- m) Transport de marchandises dangereuses

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.07-62591 (F) NY.07-53017 (F)

En l'absence de M. Čekuolis (Lituanie), M. Mèrorès (Haïti), Vice-Président, prend la présidence

La séance est ouverte à 15 h 10

Questions relatives à l'économie et à l'environnement
(A/62/8, A/62/25, A/62/78-E/2007/62, A/62/89-E/2007/76, E/2006/33, E/2007/29, E/2007/33, E/2007/42 et corr.1, E/2007/53, E/2007/61, E/2007/58 et E/2007/L.9)

- a) Développement durable**
- d) Établissements humains**
- e) Environnement**
- i) Forum des nations unies sur les forêts**
- m) Transport de marchandises dangereuses**

M. Opschoor [Comité des politiques de développement (CPD)], présentant le rapport 2007 (E/2007/33) du Comité des politiques de développement, dit que le rapport porte essentiellement sur trois questions : renforcement du partenariat international pour la réduction de la pauvreté, changement climatique et développement durable et amélioration des échanges d'information entre le Comité et les pays que l'on envisage d'inclure dans la liste des pays les moins avancés ou de les en retirer.

Le changement climatique – qui prélève déjà son tribut sous la forme d'une fonte générale des glaciers, d'une élévation du niveau des mers et de types de climat extrêmes et qui menace d'avoir des impacts encore plus dramatiques dans quelques décennies – est, comme le dit le Secrétaire général, la question capitale de notre temps. Le changement climatique nuit au développement socioéconomique, en particulier dans les pays en développement les plus vulnérables, et surtout parmi les pauvres, qui sont le plus exposés aux éléments. Conformément à la déclaration ministérielle 2007 du débat de haut niveau du Conseil – qui a réaffirmé la nécessité de coordonner de manière intégrée les actions de lutte contre le changement climatique avec le développement social et économique – le Comité a déclaré que la lutte contre le changement climatique et pour le développement durable demande un nouveau partenariat entre pays développés et pays en développement.

Le Comité, préoccupé par le fait que les objectifs fixés par le Protocole de Kyoto concernant la réduction

des émissions de gaz à effet de serre n'ont pas été atteints, estime qu'il faudrait porter une plus grande attention à l'adaptation, en tant que distincte de l'atténuation, pour aider ceux qui sont le plus touchés. L'après Kyoto exige une double approche qui vise simultanément à réduire les émissions dans les pays développés et, dans les pays en développement, à accélérer une croissance autant que possible moins émettrice d'oxyde de carbone avec une aide technologique et financière du monde en développement.

De l'avis du Comité, le Conseil économique et social peut jouer un rôle très actif à cet égard en engageant un examen des objectifs du Millénaire pour le développement à la lumière de la menace que pose le changement climatique et en mettant en place une plateforme pour un dialogue de politique générale intégrant le climat dans l'agenda du développement.

En ce qui concerne la révision, par le Comité, des procédures d'entrée dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA) et des procédures de sortie, le Comité demande au Conseil d'examiner et d'approuver les principes directeurs qu'il a établis à cet effet avec attention particulière aux échanges d'information entre le Comité et les pays concernés.

M. Opschoor rappelle à cet égard que, dans son rapport de 2006 (E/2006/33), le Comité a recommandé de retirer le Samoa de la catégorie des pays les moins avancés. Dans une lettre au Président du Conseil d'avril 2007, il a réitéré cette recommandation après avoir dûment pris en considération les préoccupations exprimées par le Gouvernement du Samoa dans l'esprit du cadre défini dans la résolution A/RES/59/209 de l'Assemblée générale. Le Samoa, qui est un exemple – comme le Cap-Vert – d'une économie vulnérable qui a surmonté des obstacles structurels pour obtenir une croissance soutenue des revenus et progresser en développement humain, a fait valoir qu'il y aurait lieu de changer les critères de sortie pour raison de vulnérabilité économique et demandé que l'on revoie les critères de son admissibilité à la sortie de la catégorie des PMA. Le Comité, tout en reconnaissant la nécessité d'une révision périodique des critères et compte tenu du fait qu'il est important de sauvegarder l'impartialité et l'intégrité du processus, a jugé qu'il est essentiel que l'examen des critères reste en dehors de l'examen de la liste des PMA, indiquant que les pays qui ont le plus grand besoin d'avantages spéciaux

sont le mieux servis par l'existence d'une liste crédible.

M. Seth (Directeur du Bureau de soutien et de coordination du Conseil économique et social), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural (E/2007/61), met en lumière les résultats obtenus par l'Alliance dans deux pays pilotes, Madagascar et la République dominicaine, en association avec des institutions nationales et divers partenaires en développement, des pays donateurs, la société civile et le secteur privé, et indique des manières de promouvoir des mécanismes nationaux pour renforcer les projets de partenariat en faveur du développement rural.

Le rapport examine les travaux de l'Alliance, ses réalisations et les continus défis et contraintes que suppose la promotion de partenariats pour le développement rural. Il donne un aperçu de l'importance attachée aux initiatives pilotes par les gouvernements concernés, de la nécessité de partenariats publics-privés, de la mise en place de mécanismes nationaux dans les pays pilotes, des progrès accomplis dans la promotion de partenariats et donne des exemples de l'impact que des alliances entre secteur public et secteur privé a eu sur le développement rural à Madagascar et en République dominicaine. On y fait état aussi des défis et contraintes rencontrés dans la réussite d'initiatives de partenariats, de l'importance d'un renforcement des capacités locales et de la nécessité d'une plus forte action de promotion. Le rapport, enfin, fait un certain nombre de recommandations pour améliorer le travail de l'Alliance au vu de l'expérience acquise dans la réalisation des deux projets pilotes.

Présentant le rapport du Secrétaire général sur les produits nocifs pour la santé et l'environnement (A/62/78-E/2007/62), M. Seth dit qu'il représente le huitième examen triennal de la Liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente ont été interdites, ou rigoureusement réglementées, ou qui ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par les gouvernements. La liste, qui porte sur mille produits pharmaceutiques, produits chimiques agricoles et industriels et produits de consommation réglementés en raison de leur composition chimique, donne aux organismes d'État un instrument de réglementation et aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux groupes de citoyens préoccupés un moyen pour

sensibiliser le public aux effets nocifs des produits dangereux énumérés sur la santé et l'environnement.

Le rapport examine les faits nouveaux survenus depuis 2004 dans le domaine de la gestion environnementalement saine des produits chimiques, décrit les activités réalisées par des organismes du système des Nations Unies et autres mécanismes intergouvernementaux, donne un rapport d'activité des conventions chimiques de Rotterdam et Stockholm et fait état de l'impact d'un certain nombre d'autres instruments normatifs et d'initiatives de coopération dans le domaine de la gestion des produits chimiques. Il souligne à cet égard la grande disparité entre pays développés et pays en développement touchant leur aptitude à mettre en place des politiques de gestion des produits chimiques et dit que la coopération en gestion des produits chimiques fournit un modèle pour d'autres régions du monde.

Le rapport recommande d'appliquer pleinement des stratégies nationales de développement conformes à l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2020 par le Sommet mondial sur le développement durable et de poursuivre des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement avec des ressources financières additionnelles d'appui aux efforts nationaux pour améliorer la gestion des produits chimiques toxiques. On prie par ailleurs le Conseil de donner son avis concernant la poursuite de la publication de la Liste récapitulative du fait qu'elle figure depuis 2003 sur le site du département et de la possibilité d'obtenir ce genre d'information au moyen de sources électroniques et autres.

M^{me} Gebre-Egziabher [Directrice du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat)], présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée des programmes pour l'habitat (E/2007/58), dit que les efforts d'UN-Habitat portent de plus en plus sur les objectifs de rénovation des taudis, d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que de lutte contre les taudis du Millénaire pour le développement qui servent de préalable à la réalisation du double objectif d'UN-Habitat, à savoir « un logement acceptable pour tous » et « des établissements humains viables dans un monde qui s'urbanise ».

L'urbanisation procède à un rythme de plus en plus rapide et à une échelle encore sans précédent, créant d'énormes besoins de logement et d'infrastructure et multipliant le nombre des habitants de taudis, pour la plupart dans les pays en développement.

Les taudis et autres manifestations de l'urbanisation de la pauvreté, foyers de délinquance, de violence et de maladies représentent un défi direct pour la mise en œuvre des programmes de l'habitat et la réalisation d'objectifs dont la communauté internationale est convenue. Une enquête a montré que les pays continuent dans leur majorité à connaître une prolifération de taudis. Si de très importants investissements ne sont pas faits en logements et en développement urbain dans les deux décennies à venir, la majeure partie de la population urbaine croissante des pays en développement tombera inévitablement dans un état de pauvreté urbaine caractérisé par l'existence de conditions de logement déplorables, une mauvaise santé, une médiocre nutrition et une faible productivité.

La nécessité s'impose de démarginaliser les programmes urbains et de promouvoir une prise de conscience – en commençant par le niveau local – comme facteur de mobilisation de ressources. Au niveau mondial, une approche harmonisée du suivi des défis sociaux, économiques et environnementaux de l'urbanisation – en s'inspirant du Forum urbain mondial – faciliterait beaucoup les activités de sensibilisation. Sur le plan régional, UN-Habitat a organisé des réunions ministérielles et de haut niveau sur le logement et le développement urbain pour les régions Afrique et Asie-Pacifique, précédées par la réunion féconde pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et ces réunions auront dorénavant lieu tous les ans et elles comprendront, à partir de 2008, des pays à économie en transition.

Le « Global Land Tool Network », qui s'attaque au problème fondamental des droits fonciers des pauvres des villes, est un autre mécanisme qui mobilise un certain nombre d'organismes des Nations Unies, de chercheurs et d'associations professionnelles. Par ailleurs, un effort de coordination se fait au niveau interinstitutions tandis qu'au niveau des pays UN-Habitat a proposé un cadre normatif et opérationnel amélioré pour l'intégration des problèmes urbains dans des stratégies nationales de développement ainsi que

des mesures pour redonner vie aux comités nationaux pour l'habitat.

Le rapport du Secrétaire général recommande une action urgente pour démarginaliser la réalisation d'une urbanisation viable et une réduction de la pauvreté urbaine, la revitalisation des comités nationaux pour l'habitat et préconise un examen des politiques macroéconomiques qui favorisent la réalisation d'investissements pour les pauvres en matière de logement et de développement urbain afin de parer aux conséquences sociales d'une urbanisation rapide et de stimuler le développement économique local et la création d'emplois.

M. Kervella (Commission économique pour l'Europe), présentant le rapport du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système global harmonisé de la classification et d'étiquetage des produits chimiques pour l'exercice biennal 2005-2006, dit que le Comité existe pour améliorer la sécurité du transport international de marchandises dangereuses, pour faciliter le commerce en recommandant l'application d'exigences harmonisées pour tous les modes de transport et pour traiter d'une manière intersectorielle l'harmonisation mondiale de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques. Le rapport résume les actions engagées en application de la résolution 2005/53 du Conseil concernant la publication d'éditions révisées de textes normatifs dans ses domaines de compétence et la situation concernant l'application des dispositions pertinentes par les organisations internationales et les gouvernements, rend compte des travaux du Comité en 2005 et 2006 et présente le projet de programme de travail du Comité et le calendrier des réunions pour 2007-2008. Le projet de résolution contenu dans le rapport adresse un certain nombre de demandes au Secrétaire général concernant la diffusion, la publication et l'application des textes normatifs révisés, appelle l'attention sur les problèmes causés par le refus d'expéditions de matériaux radioactifs et souligne l'importance de la participation des pays en développement et des économies en transition aux travaux du Comité.

M^{me} Ayesha (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 plus la Chine et se référant au rapport sur la quinzième session de la Commission du développement durable, regrette que la Commission n'ait pas pu parvenir à un accord sur le groupe thématique comprenant l'énergie pour un développement durable, le développement industriel, la

pollution de l'air et de l'atmosphère et le changement climatique étant donné leur rapport avec l'action mondiale engagée pour éradiquer la pauvreté et réaliser une croissance économique soutenue et un développement durable.

La Commission est bien placée pour assurer une application pleine et effective des engagements concernant l'intégration du développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. Il est important, dans la recherche de solutions aux défis à relever pour réaliser un développement durable, de focaliser l'attention sur les problèmes prioritaires que sont la pauvreté, la faim et le sous-développement. L'établissement de partenariats fondés sur le principe de responsabilités communes mais différenciées est indispensable pour s'attaquer à l'énorme problème que posent la dégradation de l'environnement et le changement climatique, qu'à eux seuls les pays en développement n'ont pas les moyens de résoudre.

L'application a été le talon d'Achille de l'agenda mondial pour le développement et il est important de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement comme il est indiqué dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, d'achever le cycle des négociations commerciales de Doha et d'accroître l'aide publique au développement et autres flux financiers en faveur des pays en développement. La mise en application du plan stratégique de Bali pour le renforcement des capacités et les transferts de technologies donnerait la mesure du sérieux de la communauté internationale quant à sa volonté de traduire ses engagements en actes.

Le Groupe des 77 plus la Chine espère que les prochaines sessions de la Commission du développement durable permettront d'arriver à un accord sur les options et actions d'ordre politique orientées vers le développement et sur la mise en place d'un mécanisme chargé d'en assurer le suivi et l'application.

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée des programmes pour l'habitat (E/2007/58), M^{me} Ayesha met l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux causés par les progrès de l'urbanisation et d'assurer à tous des établissements humains viables et un logement

acceptable. Il y a, dans le monde en développement, plus de 1 milliard de personnes qui vivent dans les taudis des villes, sans accès à des services de base pour la plupart, et il faut que la communauté internationale applique l'engagement qu'elle a pris lors du Sommet mondial de 2005 d'améliorer sensiblement pour 2020 les conditions de vie de 100 millions d'habitants de taudis. Il lui faudra pour cela soutenir UN-Habitat, la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et la Facilité pour la réfection des taudis.

M^{me} Ayesha prend note du rapport du conseil d'administration d'UN-Habitat sur sa vingt-et-unième session (A/62/8) et elle espère que l'approbation du programme de travail biennal et budget et le renforcement d'UN-Habitat et de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains faciliteront la réalisation des programmes pour l'habitat. Les programmes des Nations Unies dans des domaines tels que le logement, l'eau et l'assainissement et la contribution d'autres facteurs dans le domaine des établissements humains font beaucoup pour la réduction de la pauvreté et la promotion d'un développement et d'une croissance économique durables.

On pourrait accélérer les efforts déployés pour améliorer les établissements humains par un renforcement des capacités régionales et nationales fondé sur le partage des données d'expérience et sur la définition et l'application d'une politique régionale commune. C'est pourquoi M^{me} Ayesha est favorable aux réunions ministérielles sur le logement et le développement urbain au niveau régional qui sont organisées en étroite collaboration avec les commissions régionales. UN-Habitat et ses partenaires en développement devraient de même renforcer les activités des pays en développement dans les domaines de l'amélioration des taudis, de la prévention des taudis et de la réduction de la pauvreté urbaine par la mise en place de partenariats stratégiques pour le renforcement des capacités et la mobilisation de ressources aux fins d'investissement en construction de logements pour les pauvres et d'éléments d'infrastructure et de services correspondants.

M. Silvestre (Portugal), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats à l'entrée que sont la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, des pays en cours de stabilisation et d'association que sont l'Albanie, la

Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie et, en outre, de l'Arménie, de l'Islande, de la Norvège, de la République de Moldavie et de l'Ukraine, en ce qui concerne le rapport de la Commission du développement durable sur sa quinzième session (E/2007/29), regrette que la Commission ne soit pas parvenue à un accord. Des problèmes comme le changement climatique, la mise de l'énergie au service d'un développement durable, le développement industriel et la pollution exigent d'ambitieux engagements internationaux et le résumé de la Présidente est loin de répondre aux attentes de l'Union européenne et de la Communauté internationale.

L'Union européenne demeure convaincue toutefois qu'en tant que forum réunissant de multiples parties prenantes, la Commission peut beaucoup pour la coordination et la promotion d'un développement durable au niveau mondial et elle redit son attachement à ses travaux. C'est pourquoi il est indispensable de trouver le moyen de faire que les cycles futurs de la Commission, agissant dans le cadre de son mandat actuel, produisent les résultats progressifs, clairs et orientés vers l'action qui sont nécessaires pour atteindre le but commun, à savoir la réalisation d'un développement durable ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement.

M. Gass (Observateur de la Suisse) dit que la quinzième session de la Commission du développement durable (E/2007/29) a permis d'examiner de nombreuses questions de politique générale. L'accès à l'énergie en particulier est indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier à la réduction de la pauvreté. Le monde en développement compte actuellement plus de 2 milliards de personnes qui n'ont aucun accès sûr à des sources d'énergie sans danger pour l'environnement.

La Commission n'a pas pu parvenir à un consensus concernant l'adoption d'un document final pour sa quinzième session. Si le résumé de la Présidente contient quelques éléments positifs, la délégation suisse estime qu'il reste en deçà des engagements déjà pris, comme au Sommet mondial sur le développement durable. L'absence de consensus devrait inciter les parties en cause à redoubler d'efforts pour veiller à ce que la Commission remplisse bien son mandat.

M. Gass se félicite des progrès accomplis durant la vingt-quatrième session du conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/62/25), notamment de la création d'un groupe de travail sur le mercure et de l'adoption d'une politique et stratégie actualisées de l'eau qui soulignent l'importance des écosystèmes, y compris de base terrestre, pour la gestion de l'eau. Pour la première fois, référence est faite à l'internalisation du coût pour l'environnement. Ces nouveaux instruments économiques novateurs seront de plus en plus importants, non seulement pour la gestion de l'eau, mais aussi pour la diversité biologique et le climat.

M. Gass prend note du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur sa septième session (E/2007/42), en particulier de l'adoption d'un programme de travail pluriannuel et d'un instrument à caractère juridiquement non obligatoire sur tous les types de forêts. Il attend avec intérêt les sessions futures du Forum et le rôle accru que joueront les régions et il se félicite que le Forum se tourne davantage vers les échanges de données d'expérience et la discussion des défis plutôt que de se livrer à d'interminables négociations.

Les alliances seront de plus en plus importantes pour le rassemblement des ressources que nécessite une gestion durable des forêts et M. Gass espère que l'instrument à caractère juridiquement non obligatoire, sans être ni particulièrement novateur ou ambitieux, aidera les pays à gérer leurs forêts. Son Gouvernement et celui de l'Afrique du Sud organiseront conjointement, en Afrique du Sud, un séminaire sur la gouvernance sectorielle des forêts d'Afrique, au cours duquel seront abordées des questions telles que la décentralisation de la gestion des forêts.

M^{me} Kulzhanova (Kazakhstan), soulignant l'importance des actions nationales, régionales et mondiales pour assurer un développement économique et social durable tout en préservant l'environnement pour les générations futures, dit que les Nations Unies ont un rôle déterminant à jouer à cet égard.

Le Kazakhstan connaît une forte croissance économique et est un gros producteur de pétrole, ce qui n'empêche pas son gouvernement d'être attaché à l'objectif de développement durable et à des mesures comme la conservation de l'énergie, la protection de l'environnement et la coopération aux efforts de la communauté internationale pour s'attaquer au

problème du changement climatique. Les mesures nationales comprennent l'établissement d'un conseil national du développement durable et l'adoption d'un code de l'écologie, un plan 2007-2024 de transition vers un développement durable et une stratégie cadre visant à faire en sorte que, pour 2024, 5 pour cent des ressources nationales en énergie proviennent de sources alternatives.

Au niveau régional, le gouvernement du Kazakhstan joue un rôle actif dans « Environnement pour l'Europe » et « Environnement et développement en Asie ». Il estime qu'une plus étroite coordination entre ces deux instances contribuera à la protection de l'environnement et à la réalisation d'un développement durable en Eurasie et, conformément à la priorité qu'il accorde au développement durable, il lui sera agréable d'accueillir le prochain sommet mondial sur le développement durable.

M. Almiahi (Irak) soutient les efforts de la communauté internationale pour le développement durable et le travail de la Commission du développement durable. Son gouvernement reconnaît que la croissance économique passe par un développement durable et que les avantages de la croissance et du développement doivent être équitablement partagés entre tous les secteurs de la société, dotant ainsi la population, et notamment les pauvres, de moyens d'action. Il faut toutefois mettre en place des sauvegardes adéquates pour protéger l'environnement. La législation interne de l'Irak tient compte de la nécessité de promouvoir le développement tout en mesurant les effets de l'activité humaine sur l'environnement et exige que tous les programmes sociaux et économiques comprennent une dimension environnementale.

La pauvreté et le chômage sont un terrain d'élection pour le terrorisme et c'est pourquoi il est de la plus haute importance de réaliser les objectifs de développement que sont la réduction de la pauvreté et la création d'emplois, indispensables au progrès économique et social. L'expérience de l'Irak a montré que le développement n'est possible que dans un environnement démocratique et sûr où tous ont les mêmes chances. Son passé de conflit et de sanctions a été cause d'instabilité et d'insécurité et a mis à mal l'infrastructure, l'industrie et l'agriculture.

Les Nations Unies, et le Conseil en particulier, doivent veiller au retour des organismes de l'ONU en

Irak en vue d'y promouvoir l'éducation, la démocratie et le développement économique et social. M. Almiahi a confiance que le Conseil agira de manière à répondre aux besoins de base de la population iraquienne et qu'il fera beaucoup pour vaincre les obstacles au développement du pays.

M. Haart (Barbade) souligne l'importance des travaux de la Commission du développement durable, notamment en ce qui concerne le suivi des engagements internationaux relatifs aux petits États insulaires en développement, comme le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de mise en œuvre de Maurice. Le fait de consacrer une journée aux petits États insulaires en développement durant l'année de contrôle de la Commission ainsi qu'une session à ces États durant la réunion préparatoire intergouvernementale de l'année d'orientation contribue à mieux faire comprendre les problèmes qui leur sont propres et les mesures à engager pour les surmonter. La délégation de la Barbade continuera à travailler avec d'autres au renforcement de la Commission afin de lui permettre de remplir son mandat en ce qui concerne les petits États insulaires en développement.

La Commission n'a sans doute pas eu d'issue consensuelle, mais la session n'a pas échoué. Il est devenu clair qu'une adhésion mondiale se fait jour concernant la nécessité d'aborder des problèmes complexes comme le changement climatique et l'énergie par un accord global conçu dans l'esprit de la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. M. Haart souligne le fait que, pour les petits États insulaires en développement, le changement climatique n'est plus seulement un problème de développement durable, mais une question de survie et c'est pourquoi il faut relever ce défi par une action urgente et coordonnée.

La conférence des chefs de gouvernement de la communauté des Caraïbes (CARICOM), qui s'est tenue à la Barbade du 1er au 4 juillet 2007 sous la présidence de la Barbade, a lancé la déclaration la plus forte qu'elle ait jamais lancée sur le changement climatique, exprimé de graves préoccupations quant aux effets du changement climatique sur la région, s'est alarmée du fait constaté par le groupe intergouvernemental sur le changement climatique, à savoir que l'activité humaine est la cause principale du réchauffement de la planète et demandé une action urgente pour éviter un désastre mondial. La déclaration souligne que de dangereux

changements climatiques se produisent déjà et qu'il faut considérer comme une priorité l'adoption de mesures pour parer à leurs effets actuels et futurs, y compris des réductions substantielles et obligatoires d'émissions et l'attribution de ressources accrues pour aider les pays en développement, et en particulier les petits États insulaires en développement, à s'adapter à leurs conséquences.

Les chefs de gouvernement se sont engagés à travailler, au sein de l'Alliance des petits États insulaires en développement et avec les partenaires internationaux, à la réalisation de ces objectifs. Ils se sont félicités des efforts que représente la convocation à New York, les 31 juillet-1er août et 24 septembre 2007, de deux rencontres de haut niveau pour préparer la conférence de Bali sur le changement climatique et ils ont décidé d'y jouer un rôle actif.

M. Owade (Observateur du Kenya), s'associant à la déclaration de la représentante du Pakistan au nom du Groupe des 77 plus la Chine, regrette que la Commission du développement durable n'ait pas pu parvenir à un consensus sur un document final, compte tenu notamment du rôle capital que des questions comme l'énergie et le changement climatique joueront dans la réalisation d'objectifs de développement durable dans le monde. Cette absence de consensus ne devrait pas avoir d'incidences sur le suivi de la conférence et les résultats du sommet. Il faut en fait renforcer le rôle de la Commission pour veiller à ce qu'elle continue à contribuer à la réalisation de l'agenda mondial pour le développement.

Le changement climatique menace le développement social et économique, en particulier dans les pays en développement, et M. Owade espère que les prochaines conférences internationales sur le changement climatique qui doivent avoir lieu à New York et à Bali permettront d'arriver à un consensus sur ce problème capital. L'énergie, en particulier, dont l'importance pour le développement est cruciale, est un domaine prioritaire et il faut établir des mécanismes chargés de veiller à ce que les pays en développement aient accès à des sources d'énergie propres et d'un coût abordable. À cette fin, les partenaires en développement devraient renforcer les transferts de technologies et la mise en place de capacités et attribuer à l'énergie des ressources techniques et financières accrues. De tels efforts ne devraient pas toutefois compromettre la sécurité, notamment, de l'approvisionnement alimentaire.

En ce qui concerne les établissements humains, M. Owade dit que la tendance à l'urbanisation exige l'urgente attention de la communauté internationale, compte tenu notamment du fait que la croissance de l'urbanisation se produit à 95 pour cent dans les pays en développement, qu'environ un milliard de personnes vivent dans des taudis et que le plus fort taux de croissance des taudis, 5 pour cent, a lieu en Afrique subsaharienne. Voilà qui met en lumière la nécessité d'appliquer les programmes de l'habitat, surtout en ce qui concerne la prévention et l'amélioration des taudis, les services de base et l'infrastructure. C'est pourquoi M. Owade souligne la nécessité d'accroître les ressources du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et demande aux partenaires en développement d'apporter de généreuses contributions au projet de mécanisme africain de financement de la prévention et de rénovation des taudis.

La protection de l'environnement est un pilier du développement durable et M. Owade accueille avec satisfaction le rapport du conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur sa vingt-quatrième session (A/62/25), en particulier la décision relative au plan stratégique de Bali pour le soutien technologique et le renforcement des capacités. Pour que le PNUE puisse agir efficacement, il faut renforcer ses ressources scientifiques, techniques et financières dans le cadre du budget ordinaire des Nations Unies. Il faut espérer que le débat en cours sur la gouvernance de l'environnement au sein du système des Nations Unies se soldera par un renforcement du mandat du PNUE.

Passant au Forum des Nations Unies sur les forêts, M. Owade se félicite de l'adoption d'un instrument à caractère non obligatoire sur tous les types de forêts et d'un programme de travail pluriannuel, ce qui conduira à un renforcement du cadre international de gestion des forêts. Il faut par ailleurs adopter des mesures concrètes pour renforcer le cadre institutionnel de gestion durable des forêts à tous les niveaux.

M^{me} Moschinskaya (Belarus) dit que, s'il n'y a pas eu d'issue consensuelle à la quinzième session de la Commission du développement durable, il y a quand même eu un échange positif de vues sur des questions telles que le fait qu'il faut que tous les pays, et en particulier les pays en développement et les économies émergentes, aient accès à des ressources d'énergie sans danger pour l'environnement. La

volatilité des marchés internationaux de l'énergie a mis en lumière la nécessité de mettre en place des mécanismes bilatéraux et multilatéraux plus robustes pour réguler les marchés et les prix et assurer un accès équitable à l'énergie, y compris à des sources alternatives. Le Belarus a connu dix années de forte croissance et il a développé son secteur d'exportations, mais il travaille aussi au renforcement de l'efficacité énergétique. Au cours des cinq années à venir, son Gouvernement investira davantage en mesures tendant à réduire la consommation d'énergie et son coût et à trouver des sources d'énergie alternatives et renouvelables.

M^{me} Moschinskaya rappelle qu'Agenda 21 a engagé tous les pays à assumer la responsabilité collective du développement économique et social et de la protection de l'environnement. Il faut que les activités pratiques à mettre en oeuvre pour répondre à cet engagement soient fondées sur des partenariats internationaux pour assurer des conditions de vie décentes aux populations du monde et pour la fourniture et la gestion de technologies et de ressources sans danger pour l'environnement. Le gouvernement du Belarus a eu à faire face aux conséquences de la catastrophe nucléaire de Chernobyl, ce qui lui donne des raisons particulières de vouloir jouer un rôle actif dans la défense de l'environnement; il a par exemple signé les protocoles de Montréal et de Kyoto et établi un calendrier concernant l'élimination des substances dangereuses pour l'environnement et il continuera à répondre aux préoccupations environnementales internationales au niveau régional.

La délégation du Belarus soutient le programme des Nations Unies pour les établissements humains, notamment en ce qui concerne des questions comme le logement des personnes désavantagées et la bonne gestion du patrimoine foncier pour protéger l'environnement. Étant donné la croissance rapide de l'urbanisation, elle attache une importance particulière à la nécessité de promouvoir l'aménagement de petits centres urbains viables et la meilleure qualité de vie qu'ils peuvent assurer. Le Gouvernement du Belarus travaille à l'élaboration d'une nouvelle politique foncière visant à promouvoir la création de tels centres, avec ce qu'il faut de logements et d'infrastructure, en particulier dans les zones agricoles.

Passant à la question des forêts, M^{me} Moschinskaya dit que son Gouvernement est favorable à la gestion des ressources forestières dans le

respect de l'environnement et qu'il a mis en place un plan stratégique d'exploitation durable de ses ressources forestières pour les années à venir en vue de préserver la faune et la flore du pays. C'est pourquoi elle appuie les efforts du Forum des Nations Unies sur les forêts pour coordonner la gestion rationnelle des ressources forestières aux niveaux national, régional et international.

M^{me} **Copa Romero** (Bolivie), s'alignant sur la déclaration faite au nom du Groupe des 77 plus la Chine, dit que l'environnement mondial se détériore rapidement en raison de l'utilisation irrationnelle des ressources naturelles. On n'est pas encore parvenu à concilier production et protection de l'environnement et, s'il existe des modes alternatifs de production, notamment alimentaire, ils ne sont pas sans limite et sont même limités dans certaines régions. Il est clair que les décisions prises par un pays donné ont des incidences sur l'équilibre écologique de pays tiers, que les problèmes environnementaux ne connaissent pas de frontières et que les intérêts et le sort de tous les pays s'en ressentent et que l'avenir de l'humanité dépend de ce fait de l'apport de solutions pratiques, réalisables et rapides à ces problèmes.

La Bolivie pense que les relations futures entre l'homme et la nature seront fondées sur la coutume ancestrale des populations autochtones, qui est de ne tirer de la terre que ce qui est nécessaire pour qu'elle puisse pourvoir aux besoins des générations futures. Les institutions d'éducation environnementale devront veiller à l'intégration de cette façon de voir dans tous les organismes de la société, l'accent étant mis sur l'action des communautés. Un des objectifs fondamentaux du processus éducatif est de faire que les individus et l'ensemble de la société comprennent la nature complexe des environnements naturel et humain et qu'ils acquièrent le savoir, les valeurs, le comportement et la capacité pratique de participer d'une manière responsable et efficace à la protection de l'environnement de manière à résoudre les problèmes écologiques actuels et futurs.

Dans les pays développés, les dommages causés à l'environnement se caractérisent par des niveaux élevés de contamination et autres formes de dégradation de l'environnement. Dans les pays en développement, l'existence d'autres problèmes comme la faiblesse du niveau de vie et l'absence de services sociaux essentiels signifient que la défense de l'environnement n'a pas la priorité, l'attention allant à la lutte contre la

sous-alimentation, la maladie, l'analphabétisme, la pénurie de logements et le chômage.

La catastrophe qu'a connue la Bolivie en février 2007 a fait apparaître la vulnérabilité croissante de certains pays à de tels événements. Compte tenu de l'aggravation de la situation de l'environnement et du fait que les richesses biologiques de la planète s'appauvrissent de manière irréversible, il faut que la communauté internationale travaille à la réalisation d'un développement durable de tous qui soit compatible avec la protection de l'environnement. Les indispensables ressources financières, technologiques et autres devront être fournies par les pays développés étant donné leur plus grande part de responsabilité dans la dégradation de l'environnement mondial.

M. Adsett (Canada) dit que le Canada soutient la sécurité du transport de toutes les marchandises dangereuses, et notamment des matériaux radioactifs. Le Canada partage les préoccupations du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de la classification et d'étiquetage des produits chimiques en ce qui concerne le refus ou le retard d'expéditions d'isotopes médicaux utilisés pour le diagnostic et/ou le traitement de maladies, ce qui pourrait avoir des effets néfastes sur la santé, la recherche et la mise au point de technologies nucléaires sans danger. Le Canada se félicite des efforts du Sous-comité d'experts concernant le transport de marchandises dangereuses et du Comité permanent de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur les refus d'expéditions de matériel radioactif pour faciliter le transport et la livraison rapide d'isotopes radioactifs médicaux et il encourage ces deux instances à travailler en étroite collaboration à cet égard.

M. Maksimychev (Fédération de Russie) dit que la Commission du développement durable des Nations Unies représente un lien crucial dans le système des Nations Unies pour l'application des décisions des conférences internationales pertinentes ainsi que pour le renforcement et la promotion de la coopération internationale au développement. Son Gouvernement regrette qu'un précédent négatif ait été établi à la quinzième session de la Commission faute de parvenir à un accord sur les importants sujets que sont l'utilisation de l'énergie pour un développement durable, le développement industriel, la pollution de l'air et le changement climatique et il espère que les

sessions à venir seront marquées par une approche plus objective et plus équilibrée de ces questions.

Son Gouvernement, qui collabore activement avec UN-Habitat à la réalisation d'un développement durable dans des régions, villes et communautés rurales de Russie, appuie ses efforts pour aborder les problèmes d'urbanisation, y compris la fourniture de logements décents d'un coût accessible, en particulier pour les catégories de population vulnérables. Les activités d'UN-Habitat dans la région arctique sont d'un intérêt particulier pour la Fédération de Russie et devraient être coordonnées avec tous les États intéressés et autres organisations et programmes internationaux, en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Conseil de l'Arctique. Le Gouvernement russe accueille avec satisfaction le plan stratégique et institutionnel à mi-parcours d'UN-Habitat pour la période 2008-2013, axé sur l'obtention de certains résultats, des partenariats renforcés et une plus grande mobilisation de ressources.

La Fédération de Russie souhaite voir renforcer le rôle du PNUE et promouvoir, sous ses auspices, la coopération internationale afin d'assurer une collaboration constructive avec d'autres institutions des Nations Unies dans le cadre leur mandat en évitant toute duplication d'activités. Le bureau du PNUE à Moscou a fait du bon travail, notamment en jouant un rôle important dans le programme de coopération entre le PNUE et le Ministère russe des ressources naturelles pour la période 2005-2007, le programme national d'action pour l'Arctique et des projets de lutte contre la pollution.

La Fédération de Russie intervient aussi dans le renforcement de la coopération internationale à la gestion viable des forêts et elle note avec satisfaction le travail que fait le Forum des Nations Unies sur les forêts pour mettre les questions de foresterie au premier plan de l'agenda mondial pour un développement durable. L'adoption de nouvelles méthodes de travail, centrées sur des perspectives à long terme, d'objectifs de foresterie stratégiques ainsi que d'un instrument international pour une exploitation viable des forêts est un résultat important de la réforme du Forum. Pour l'avenir, la principale priorité sera de renforcer la coordination entre organismes des Nations Unies qui s'occupent de questions forestières ainsi que les partenariats en matière forestière afin de faire en sorte que toutes les parties du programme multiannuel

de travail du Forum soient bien appliquées et qu'elles le soient à temps.

M. Guba Aisi (Observateur de la Papouasie Nouvelle Guinée) indique qu'en mars 2006 le Comité des politiques de développement des Nations Unies (CDP) a recommandé l'entrée de son pays dans la catégorie des pays les moins avancés sur la base d'une évaluation du revenu national brut par habitant ainsi que de la vulnérabilité économique du pays et des indicateurs de ressources humaines. La recommandation, impliquant que le pays avait reculé sur la voie du développement, avait été faite en un temps où la Papouasie Nouvelle Guinée connaissait une forte croissance économique et une grande stabilité politique. Compte tenu de cette apparente contradiction, le Gouvernement s'est abstenu de donner une réponse officielle immédiate afin d'étudier la recommandation plus en détail.

Malgré les défis auxquels elle a été confrontée au cours des 30 dernières années, l'économie de la Papouasie Nouvelle Guinée est actuellement solide en raison des cours élevés du pétrole et des produits de base dont elle a bénéficié au cours des cinq dernières années.. C'est ainsi qu'entre 2002 et 2006 la croissance réelle du PIB est passée de -0,2 pour cent à une moyenne de 2,7 pour cent, que l'inflation est tombée de 11,8 pour cent à 2,9 pour cent, que la monnaie s'est stabilisée, que les taux d'intérêt sont tombés de 13,5 pour cent à 3,3 pour cent et que la dette publique est tombée de plus de 70 pour cent à moins de 40 pour cent.

Tout en reconnaissant que la collecte et l'interclassement des données demeurent des défis institutionnels dans son pays, M. Guba Aisi indique qu'il y a dans les données utilisées par le CDP des écarts d'appréciation sur lesquels il y aurait lieu de revenir, notamment en ce qui concerne le chiffre donné pour le revenu national brut par habitant qui, à 527 dollars, contraste avec le chiffre de 660 dollars indiqué par la Banque mondiale en 2005. Sans doute les données pour 2005 n'étaient-elles pas disponibles au CDP quand la recommandation a été faite, mais l'écart relativement important entre ces deux chiffres fait apparaître une tendance plus générale au progrès économique en Papouasie Nouvelle Guinée, ce dont il n'est pas fait état dans le rapport du CDP.

L'indice de vulnérabilité économique a caractérisé l'économie de la Papouasie Nouvelle

Guinée comme très vulnérable, laissant entendre qu'elle n'est pas suffisamment diversifiée et qu'elle est exposée aux chocs venus de l'extérieur. Mais les indicateurs n'ont pris en compte que la production du secteur structuré. Les avantages de l'indicateur de vulnérabilité économique sont moins évidents que ceux de l'indicateur de ressources humaines et on manque d'information sur la méthode et la logique appliquées dans le calcul de chaque indicateur. Si l'on attend des pays qu'ils souscrivent à l'emploi de ces indicateurs, il faudrait des explications plus détaillées.

Compte tenu de ce qui précède, la Papouasie Nouvelle Guinée a fait savoir qu'elle rejette formellement la recommandation tendant à la faire entrer dans la catégorie des pays les moins avancés.

M^{me} Adrianjaka (Madagascar), prenant la parole au nom de Madagascar et de la République dominicaine, les deux pays pilotes de l'Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural, appelle l'attention sur le rapport du Secrétaire général sur la question (E/2007/61) et dit qu'un projet de résolution sur ce point est en cours de négociations.

Le Gouvernement malgache reconnaît qu'il est important d'adopter, à l'égard du développement, une démarche favorable aux intérêts des pauvres et qu'il y a des avantages à réunir, pour le développement rural, des acteurs issus du gouvernement, du secteur privé, des ONG, des établissements universitaires et des organismes des Nations Unies, comme il est dit dans la déclaration ministérielle du Conseil de 2003. Après l'approbation par le Conseil en 2004 de Madagascar comme premier pays pilote de l'Alliance entre les organismes publics et privés pour le développement rural, la participation de partenaires de haut niveau au plan national a conduit à la création de l'organisme à but non lucratif Alliance-Madagascar. Une société laitière américaine a ensuite été invitée à contribuer à l'établissement, pour Madagascar, d'un plan directeur pour un développement rural à orientation commerciale, ce qui a eu pour effet de choisir Madagascar comme le premier pays à figurer dans le nouveau mécanisme de financement du développement du Gouvernement des Etats-Unis dit Millenium Challenge Corporation. La République dominicaine a, après avoir été approuvée par le Conseil en 2005 comme deuxième pays pilote de l'Alliance, établi une commission présidentielle sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le développement

durable et fait partie d'un petit nombre de pays impliqués dans la réalisation d'un projet pilote chargé de préparer une évaluation nationale des besoins relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Il est temps de mettre davantage l'accent sur la collaboration entre le secteur public et le secteur privé et sur l'établissement de partenariats à parties prenantes multiples pour combattre la pauvreté et atteindre les objectifs internationaux de développement. L'Alliance a enregistré un premier succès avec la Consultation régionale sur les migrations, les envois de fonds et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes organisée en juillet 2006 en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres partenaires. Diverses institutions des Nations Unies et autres organismes sont maintenant impliqués dans des partenariats entre secteur public et secteur privé pour le développement rural à Madagascar et en République dominicaine, certains étant le résultat d'encouragements prodigués par l'Alliance entre les organismes publics et les organismes privés et par beaucoup d'autres en raison de la reconnaissance croissante de l'importance des partenariats entre secteur public et secteur privé. Le récent débat de haut niveau du Conseil, le Sommet des dirigeants sur le pacte mondial et le forum sur le développement de la société civile ont tous souligné l'importance des partenariats dans la lutte contre la pauvreté.

Le rapport du Secrétaire général recommande que soient évaluées les capacités de mécanismes de promotion de partenariats entre secteur public et secteur privé dans les deux pays pilotes, que les partenaires mettent en commun leur expérience et que les institutions des Nations Unies redoublent d'efforts pour promouvoir et faciliter les partenariats. A cet égard, l'Office de soutien et de coordination du Conseil économique et social mérite que l'on continue à le soutenir. Il convient de mentionner aussi la création récente de la Fondation de l'Alliance entre secteur public et secteur privé, qui établit des relations liées à des projets avec des investisseurs, des intérêts commerciaux, des représentants de l'État et des groupes communautaires touchant les agro-industries, les technologies de l'information et les microfinances avec pour premiers pays d'implantation la République dominicaine et Madagascar.

M. Soeprapto (Indonésie), s'alignant sur la déclaration faite au nom du Groupe des 77 plus la Chine, dit qu'avec plus d'1 milliard de personnes qui survivent avec moins de 1 dollar par jour et sans accès à des services de base comme les soins médicaux, l'éducation, l'eau et l'assainissement, il est clair qu'il faut un développement durable. D'ici 2050 le monde devra faire vivre 3 milliards de personnes de plus et les pressions d'une population toujours plus nombreuse sur l'environnement ne feront que croître à mesure qu'augmentera la demande de ressources naturelles comme le pétrole, le bois et l'eau. C'est pourquoi il faut veiller à l'utilisation plus rationnelle des ressources et à la planification des cités et des villes. La coopération internationale s'impose pour surmonter ces problèmes.

M. Soeprapto indique que la moitié de la population du monde vit actuellement dans des cités et des villes et que, d'ici 2050, la proportion sera des deux tiers, les pays en développement connaissant la plus forte croissance. Beaucoup d'habitants des villes vivent au-dessous du seuil de pauvreté sans accès à une eau propre et à l'assainissement. En plus des efforts nationaux pour s'attaquer à ces problèmes, la contribution du système des Nations Unies, et en particulier d'UN-Habitat, à l'aménagement de villes viables doit continuer à être une priorité. Il faudrait mettre davantage l'accent sur la corrélation entre urbanisation et gestion des ressources naturelles. Pour que le septième objectif du Millénaire pour le développement puisse se réaliser, il faut accorder une importance particulière, non seulement au capital financier et humain, mais aussi au capital naturel, sans quoi la lutte contre la pauvreté et la recherche d'un développement durable seraient vaines.

En tant que pays à forêts pluviales, l'Indonésie se félicite de l'adoption récente, à la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, d'un instrument juridiquement non obligatoire sur tous les types de forêts et d'un programme de travail multiannuel. Toutefois, leur application dépend d'un engagement politique de haut niveau soutenu, en particulier concernant le renforcement des moyens propres à assurer une gestion forestière viable, ce qui comprend la mobilisation de nouvelles et additionnelles ressources financières sensiblement accrues pour venir en aide aux pays en développement.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a fait ressortir les conséquences

économiques et sociales de l'inaction dans ce domaine. C'est pourquoi il faut que la communauté internationale s'appuie sur les dernières observations scientifiques pour trouver des options réalistes susceptibles de résoudre le problème. Tenant compte du principe de responsabilité commune mais différenciée, il faut que les gouvernements, le monde des entreprises et la société civile prennent l'initiative de remplir leurs engagements en application de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (UNFCCC) et du protocole de Kyoto et les pays en développement devront réaliser des programmes visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter avec une aide internationale. En tant que pays d'accueil de la treizième conférence des parties à l'UNFCCC et de la troisième réunion du protocole de Kyoto, l'Indonésie attache une grande importance à ces prochaines rencontres des Nations Unies sur le changement climatique.

M^{me} Baquerizo (Observatrice de l'Equateur) dit que son pays appuie les efforts de la communauté internationale concernant les produits dangereux pour la santé et l'environnement, efforts fondés sur les principes de précaution et de protection. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur les produits dangereux pour la santé et l'environnement, elle appelle l'attention du Conseil sur la gravité de l'épandage aérien de glyphosate par la Colombie le long de sa frontière avec l'Equateur depuis 2000. Une étude récente réalisée par la commission scientifique équatorienne a montré, en s'appuyant sur des bases scientifiques solides, la gravité des effets de cet épandage dans des domaines comme la santé organique et génétique, les écosystèmes forestiers et les systèmes aquatiques.

L'Equateur demande à tous les pays de remplir les obligations qu'ils ont contractées au Sommet mondial du développement durable afin de veiller à ce que les produits chimiques et les pesticides soient utilisés d'une manière qui ne soit pas dangereuse pour la santé et l'environnement. Des pratiques comme l'épandage aérien de glyphosate sont contraires aux droits fondamentaux des êtres humains touchant leur habitat naturel et aux décisions adoptées lors de diverses rencontres internationales.

M. Elisaia (Samoa) dit que cela fait plus d'un an que le Comité des politiques de développement a recommandé de retirer le Samoa de la catégorie des

pays les moins avancés. Depuis lors, le Samoa n'a cessé de faire valoir qu'il n'est pas prêt à sortir de cette catégorie en raison de vulnérabilités qui lui sont propres et qu'il faudrait reporter la décision jusqu'au prochain examen en 2009 et que l'indicateur de vulnérabilité économique devrait être un des deux critères à remplir avant d'ôter à un pays son statut de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés.

M. Elisaia appelle l'attention du Conseil sur les trois éléments clés du projet de résolution que négocient actuellement les principales parties qu'intéresse la promotion du Samoa. Tout d'abord, le Gouvernement samoan a accepté, au terme d'une longue réflexion, de ne plus faire partie des pays les moins avancés; ensuite, la période transitoire de trois ans a été essentielle à l'établissement de partenariats durables pour assurer la résistance du Samoa à des chocs endogènes – position pleinement soutenue par les pays les moins avancés, le Groupe des 77 et les partenaires en développement; enfin, il a été demandé au Comité de faire une évaluation exhaustive de l'indicateur de vulnérabilité comme critère déterminant pour l'inclusion et la promotion des pays – question de principe dont le Samoa avait fait une condition de son acceptation d'être retiré de la catégorie des pays les moins avancés. Le Samoa a toujours soutenu que l'indicateur de vulnérabilité économique est parfaitement approprié pour les petits États insulaires en développement et, même si lui-même ne bénéficie pas de son application lors du prochain examen, il aura au moins fait une contribution à la cause des pays les moins avancés. M. Elisaia note le paradoxe qui fait que trois petits États insulaires en développement – Vanuatu, Tuvalu et Kiribati – ont été jugés aptes à être promus alors que le rapport du Secrétaire général sur l'application du programme d'action pour les pays les moins avancés fait état du fait que les petits États insulaires en développement du Pacifique sont, entre 1995 et 2005, revenus d'une croissance lente à une croissance proche de zéro et qu'ils sont les moins bien lotis comparés à d'autres pays de la catégorie des moins avancés. Il espère qu'en prenant cette position, le Samoa a réussi à sensibiliser le Conseil et l'ensemble des membres des Nations Unies à l'importance des critères de vulnérabilité économique.

M. Ayub (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 plus la Chine, souscrit aux déclarations des représentants du Samoa et de la Papouasie

Nouvelle Guinée. La question de la sortie du Samoa de la liste des pays les moins avancés est très importante et il devrait en être débattu durant la session de fond du Conseil. Le Samoa a proposé de faire de l'indicateur de vulnérabilité économique l'un des deux critères auxquels un pays doit satisfaire avant d'être promu. Le Comité des politiques de développement des Nations Unies devrait continuer à affiner et mettre au point un ensemble cohérent de critères en mettant particulièrement l'accent sur l'indicateur de vulnérabilité économique comme caractéristique structurelle des PMA susceptible d'être appliquée à toutes les recommandations touchant l'entrée dans la liste des PMA ou la sortie de cette liste. Personne ne veut certes vivre dans la pauvreté et tous les PMA acceptent le principe de promotion, mais les critères de promotion doivent être équitables et il faut que le pays visé reconnaisse que le temps de la décision est arrivé. Le fait que le Samoa se montre disposé à être promu montre qu'il ne se sert pas de l'indicateur de vulnérabilité pour remettre continuellement sa promotion à plus tard. Il faut que ses partenaires en développement n'hésitent pas à reconnaître ses vulnérabilités et qu'ils continuent à lui venir en aide pour faciliter sa transition et assurer son développement à long terme.

M^{me} Yang Ningning (Chine) dit qu'il faut que la communauté internationale prête une plus grande attention à l'état du développement économique et social des petits États insulaires en développement du Pacifique. Le Samoa souffre du changement climatique et autres problèmes d'ordre environnemental, qui font obstacle à la réalisation d'un développement durable. La délégation chinoise espère que le Conseil diffèrera le débat sur sa promotion. Un développement durable sert les intérêts à long terme de tous les pays et tous les pays reconnaissent qu'il faut aborder le développement économique et social et la protection de l'environnement selon une démarche intégrée et globale.

Bien que la Commission du développement durable des Nations Unies ait procédé à un examen global des manières d'assurer le respect du programme de mise en œuvre de Johannesburg, il n'y a pas eu consensus, de sorte qu'un nouvel examen objectif de la question sera nécessaire. Malgré cet échec, la Commission du développement durable a continué à apporter une importante contribution à la discussion de problèmes d'ordre économique, social et

environnemental et à la promotion d'un développement durable. Ce que la Commission a fait au cours des années est largement reconnu et elle demeure une importante plateforme pour un dialogue actif et des échanges de vues et de données d'expérience. Il faut élargir la portée de ses succès et s'en servir pour construire l'avenir. Il faut que les pays s'emploient tous ensemble à créer une atmosphère de coopération génératrice de consensus.

Si la Chine fait des efforts pour développer son économie, elle porte aussi une étroite attention à la protection de l'environnement comme stratégie fondamentale de État fondée sur une approche globale, coordonnée et scientifique du développement durable. Des mesures pratiques sont prises à cette fin en vue de réduire la consommation d'énergie, de protéger l'écologie et de faire régner l'harmonie entre l'homme et l'environnement.

M. Qian Jin (Chine) dit que sa délégation se félicite des résultats de la réunion du conseil d'administration du PNUE et accueille avec satisfaction le renforcement du rôle du PNUE et les discussions sur la réforme. Elle approuve l'inclusion, dans la stratégie de développement durable d'UN-Habitat, de la réduction de la pauvreté dans les zones urbaines. Il faut coordonner la réalisation d'une urbanisation viable avec la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles et il faut que tous les pays adoptent à cet égard une politique en rapport avec leur propre contexte. La Chine est disposée à renforcer sa coopération avec UN-Habitat et d'autres pays en vue de travailler à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à la promotion de la paix et de la protection de l'environnement partout dans le monde.

M^{me} Ozkaya (Observatrice de la Turquie) dit qu'on en est venu, avec le nouveau millénaire, à reconnaître la nécessité d'efforts internationaux pour améliorer la vie d'une forte proportion d'humains auxquels ne profite pas l'augmentation de la prospérité mondiale. Le Sommet mondial pour un développement durable a été un événement marquant, mais il faut traduire en action les engagements de la communauté internationale au moyen de mesures comprenant transferts de technologies et renforcement des capacités.

Les défis de la protection de l'environnement sont plus pressants que jamais du fait que les problèmes écologiques posent de graves menaces à l'humanité et que ceux qui n'ont pas le niveau de vie minimum sont le plus exposés à la dégradation des écosystèmes naturels. Le développement durable n'est possible que par une approche intégrée de mise en œuvre simultanée et cohérente de politiques industrielle, agricole et énergétique sur la base du principe de responsabilité partagée mais différenciée. Le changement climatique, la mise de l'énergie au service d'un développement durable, le développement industriel et la pollution de l'air – thèmes de la quinzième session de la Commission du développement durable – sont de gros défis étroitement liés aux intérêts et au progrès de tous les pays. Les questions d'énergie sont interconnectées avec le changement climatique, le développement industriel et la pollution de l'air, outre qu'elles sont le point de départ de la réalisation des trois piliers du développement durable que sont la croissance économique, la protection sociale et la protection de l'environnement. Compte tenu de l'importance de sources d'énergie renouvelables et de la mise au point de technologies de grande efficacité énergétique, la Turquie applique une politique qui vise à accroître son utilisation de ressources renouvelables, en particulier de l'énergie hydroélectrique. Une politique de développement qui dépend uniquement de la croissance économique et qui ne tient pas compte de son impact sur l'environnement est condamnée à l'échec.

M^{me} Hougbedji (Bénin) dit que sa délégation fait sienne la déclaration qui a été faite au nom du Groupe des 77 plus la Chine et appuie les positions du Samoa et de la Papouasie Nouvelle Guinée touchant les recommandations de la Commission du développement durable. La Commission joue un rôle très important en donnant à la communauté internationale la possibilité d'identifier ces pays au développement desquels devrait aller principalement son assistance. On ne peut donc que se féliciter des efforts qu'elle fait pour améliorer ses méthodes de travail. **M^{me} Hougbedji** félicite le Samoa pour les progrès qu'il a faits pour améliorer son niveau de développement humain et économique. Et pourtant le Samoa demeure économiquement vulnérable, ce qui pose la question du caractère durable de ses résultats économiques. La Commission devrait examiner de près la question de savoir s'il ne faudrait pas faire de la vulnérabilité économique un critère clé dans la décision de sortir

ou non un pays de la liste des PMA en analysant ce que seraient les conséquences d'une telle démarche pour la liste des PMA.

En ce qui concerne la recommandation contenue dans le document A/62/78-E/2007/62, **M^{me} Hougbedji** se demande si les États, et en particulier les pays en développement, ont étudié et voudraient voir éliminer le mandat du Conseil concernant la mise à jour régulière de la Liste récapitulative des produits nocifs pour la santé et l'environnement.

M. Miller (États-Unis d'Amérique), se référant au rapport de la Commission du développement durable sur sa quinzième session (E/2007/29), dit que sa délégation regrette que la Commission du développement durable (CSD) ne soit pas parvenue à un consensus sur un texte négocié lors de sa dernière session, mais elle note qu'un texte présenté par la Présidente en vue d'une décision a répondu aux attentes de la plupart des délégations, y compris de la sienne. Il ne faut pas que le fait d'être parvenu à un consensus sur des textes négociés soit considéré comme le seul critère de la réussite de la Commission dans son travail. Le résultat important est ce que la Commission est parvenue à accomplir et son cycle énergétique de deux ans, qui marque une importante avancée vers la promotion d'une culture de mise en œuvre, a été l'une de ses plus grandes réalisations en termes d'actions pour la réalisation d'un développement durable.

En ce qui concerne le rapport du Comité des politiques de développement des Nations Unies (E/2007/33), **M. Miller** se félicite de la clarification que le Comité a apportée aux procédures de promotion des PMA pour veiller à ce qu'elles soient appliquées d'une manière équitable et cohérente. Sa délégation félicite le Samoa et le Cap-Vert de ce qu'ils ont fait dans le sens de leur sortie de la liste des PMA, de même que Kiribati, Tuvalu, Vanuatu et la Guinée équatoriale de leur récente admissibilité à en sortir. Ces pays peuvent maintenir et améliorer leurs résultats en travaillant à cette fin avec leurs partenaires en développement et les institutions internationales de développement.

En ce qui concerne les chapitres 2 et 3 du rapport, la délégation des États-Unis partage les préoccupations de la Fédération de Russie, notamment touchant les recommandations sur le changement climatique. Le Conseil n'est pas arrivé à coordonner l'action de ses

organismes subsidiaires et à la guider de manière appropriée dans les domaines pour lesquels il a besoin de contributions. La Commission du développement durable a été chargée de s'occuper du changement climatique, de sorte que la création d'un autre organisme pour le faire serait inutile et inappropriée. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que les travaux futurs sur le changement climatique seraient du ressort de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique et la délégation des Etats-Unis souscrit à cette décision.

En ce qui concerne la désignation éventuelle de la Papouasie Nouvelle Guinée comme PMA, elle félicite le Gouvernement de ce pays pour son analyse exhaustive de sa propre situation économique et soutient sa décision en la matière.

M. Torrington (Guyana), faisant sienne la déclaration faite au nom du Groupe des 77 plus la Chine, dit qu'il est important, en ce qui concerne l'application d'Agenda 21, de travailler ensemble au renversement des obstacles communs et de redoubler d'efforts pour remplir les engagements. Il faut renforcer le rôle et la fonction de la Commission du développement durable pour lui permettre de contribuer à la poursuite commune à la réalisation d'un développement durable.

Le Guyana a été réconforté par l'adoption de l'instrument juridiquement non obligatoire pour tous les types de forêts ainsi que du programme de travail multiannuel. Avec un territoire couvert à 80 pour cent par la forêt pluviale, le Guyana attache une grande importance aux industries du bois et sa politique forestière est fondée sur la conservation, la protection, la gestion et l'exploitation des ressources forestières tout en veillant à maintenir, voire accroître, la capacité productive des forêts du pays. Le Guyana a toujours appliqué les normes les plus élevées dans la gestion viable de ses forêts et l'adoption du document juridiquement non obligatoire pour tous les types de forêts augmentera les possibilités de collaboration régionale et internationale future en matière forestière.

Suite à donner aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission du développement durable (E/2007/29)

Le Président invite le Conseil à examiner les deux projets de décision qui figurent dans le premier

chapitre du rapport de la Commission du développement durable (E/2007/29).

Projet de décision I : Dates des réunions de la Commission du développement durable durant son cycle 2008/2009

Le projet de décision I est adopté.

Projet de décision II : Rapport de la Commission du développement durable sur sa quinzième session et ordre du jour provisoire de la seizième session de la Commission

Le projet de décision II est adopté.

Suite à donner aux recommandations contenues dans le document E/2007/53

Le Président invite le Conseil à examiner les recommandations contenues dans le rapport relatif aux travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de la classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2007/53).

Projet de résolution relatif aux travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de la classification et d'étiquetage des produits chimiques

Le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 18 heures 15.